

Vacances Aiglons 2025



1. Présentation

Pour les vacances Aiglons 2025 le comité vous propose de passer un séjour en région Pays de la Loire, du 30 avril au 9 mai 2025 (Vacances de printemps).

Le camping « Parc de Montsabert**** » est situé entre Saumur et Angers et le Mont St Michel dans le département de Maine-et-Loire non loin de la commune de Brissac Loire Aubance.

Distance de Ath par autoroute +/-600 km.

Le camping vous propose divers types de location dont des chalets tout équipés.



Village Coutures

2. Vos réservations

Chacun se charge de sa réservation via l'adresse au camping

<https://www.camping-saumur-loire.com/>

Lors de votre inscription, veuillez indiquer en commentaire : Aiglons-Ath

Vous aurez le choix entre différents types de chalets (voir les détails, équipement sur le site du camping)



Fontevraud-l'Abbaye

3. Adresse du camping - Contact

Camping Pars de Montsabert - 150 route de Montsabert 49320 COUTURES

Adresse mail : montsabert@capfun.com

Téléphone : +33(0)2 51 28 28 34



Domaine du bois Mozé

4. Organisation sur place

Nous vous proposons la période du 30 avril au 09 mai 2025. Chacun est libre d'allonger, de raccourcir sa période.

En fonction du nombre de participants et des forces en présence, des circuits seront proposés par ... qui veux en proposer.

Chacun sera libre de rouler ou non, il s'agit d'abord de vos vacances !

Afin d'organiser au mieux cette activité, il est souhaitable de nous informer de votre participation via le formulaire ci-joint <https://www.aiglons-ath.be/contact/vacances-aiglons.html>

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter via l'adresse mail du secrétariat.

Dernier petit mot

Peu importe vos performances cyclo, vous êtes tous et toutes les bienvenus.

Peu importe le nombre de participants à cette activité, nos critères de réussite sont : l'esprit de convivialité, la bonne humeur, l'entraide et la camaraderie. Ces valeurs sont nécessaires pour passer ensemble un agréable séjour.

*Pour le comité des Aiglons
Jean-Marie et Didier*